



Assemblée générale CPSD/423

Département de l'information • Service des informations et des accréditations • New York

Quatrième Commission

Soixante-quatrième session

3^e séance – après-midi

LA QUATRIÈME COMMISSION EXAMINE LES CAS DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE, DES ÎLES VIERGES AMÉRICAINES ET DU SAHARA OCCIDENTAL

La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a poursuivi cet après-midi l'examen de la situation prévalant dans les 16 derniers territoires non autonomes avec l'audition du Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, qui a mis en avant la formule d'autodétermination originale expérimentée par la France dans son territoire. Par ailleurs, la Commission a entendu des interventions relatives aux Îles Vierges américaines et au Sahara occidental.

Le Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, M. Philippe Gomes, a dressé un bilan très positif des Accords de Matignon-Oudinot et de Nouméa qui ont permis, selon lui, « de construire 10 années de paix et de développement dans le cadre d'un partage des responsabilités entre indépendantistes et non- indépendantistes ». Ils ont aussi permis d'entreprendre le rééquilibrage économique du territoire. L'Accord de Nouméa « est avant tout un accord de décolonisation original puisqu'il se déploie au sein de la France », a-t-il observé. Pour le Président néo-calédonien, l'Accord de Nouméa « appelle à transcender le fait colonial » et « oblige à écrire une page originale de l'histoire du monde ».

Dans sa réponse, une représentante du Front de libération nationale kanak socialiste (FLNKS) a souhaité qu'un choix réel, un « choix libre et éclairé », soit offert à la population. Selon elle, en vertu même de l'Accord de Nouméa, la Nouvelle-Calédonie a néanmoins vocation, au bout du compte, à devenir indépendante.

Après avoir entendu deux représentants des Îles Vierges américaines qui ont souligné la nécessité de conduire à son terme le lent processus d'autodétermination de cet archipel des Caraïbes, la Commission a entendu des « pétitionnaires » –représentants d'association de défense des populations des territoires non autonomes– s'exprimer en faveur du Sahara occidental. Une majorité d'entre eux a appelé à l'autodétermination du territoire avec l'aide de l'ONU et a dénoncé les exactions qui seraient commises par les forces de l'ordre marocaines. Quelques intervenants ont souligné à l'inverse que l'indépendance du Sahara occidental, nouveau « micro-État » a priori non viable, entraînerait la « balkanisation » d'une région déjà menacée d'instabilité.

La Quatrième Commission se réunira demain, mercredi 7 octobre, à 15 heures, pour examiner les situations de Gibraltar et de Guam. Elle continuera ensuite d'entendre les pétitionnaires sur le Sahara occidental.

QUESTIONS RELATIVES À LA DÉCOLONISATION

Suite du débat général

M. PHILIPPE GOMES, Président du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, a rappelé qu'il y avait près de 10 ans qu'un chef de l'exécutif néo-calédonien ne s'était exprimé devant le Comité spécial de la décolonisation.

C'est pourquoi, a-t-il expliqué, il a semblé utile au cinquième Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, élu le 10 mai dernier, de prendre la parole devant la Quatrième Commission, conformément à l'Accord de Nouméa qui prévoit que « le chemin vers l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie sera porté à la connaissance de l'ONU ».

Pour M. Gomes, cet Accord, ainsi que celui de Matignon-Oudinot, ont permis de « construire 10 années de paix et de développement dans le cadre d'un partage des responsabilités entre indépendantistes et non-indépendantistes ». Il a souligné que les moyens financiers de l'État et de la Nouvelle-Calédonie avaient fait l'objet d'une « répartition inégalitaire entre les trois provinces, afin de faciliter le rééquilibrage du pays », notamment en ce qui concerne les infrastructures.

L'Accord de Nouméa, signé par les indépendantistes et les non-indépendantistes et approuvé par référendum « est avant tout un accord de décolonisation original puisqu'il se déploie au sein de la France », a observé M. Gomes. Cet Accord reconnaît le peuple kanak en tant que peuple colonisé, a-t-il ajouté; il reconnaît aussi la population originaire du reste du monde. Pour M. Gomes, il s'agit d'une « décolonisation pour rassembler, non pour exclure » et destinée à « refonder un lien sociable entre les communautés ».

Pour le Président néo-calédonien, l'Accord de Nouméa « appelle à transcender le fait colonial » et « oblige à écrire une page originale de l'histoire du monde ». Il a attiré l'attention sur le fait que le territoire bénéficiait d'outils juridiques originaux. Ainsi, certaines délibérations du Congrès de Nouméa ont le caractère de loi et de ce fait ne peuvent être contestées que devant le Conseil constitutionnel, la plus haute juridiction française. Surtout, l'exécutif n'est plus assuré par l'État français. L'Accord de Nouméa organise l'émancipation de la Nouvelle-Calédonie au travers d'un « partage de souveraineté avec la France », a-t-il expliqué. Des transferts de souveraineté sont en cours. Des démarches ont été engagées pour que le territoire devienne membre de certaines organisations régionales, notamment du Forum des îles du Pacifique. La Nouvelle-Calédonie va aussi être représentée dans les pays de la région. Par ailleurs, « le Gouvernement a décidé de porter la parole du pays, chaque année devant vous, lors de la réunion du Comité de la décolonisation mais aussi au moment de l'Assemblée générale de la Quatrième Commission », a ajouté M. Gomes. Il a ensuite évoqué dans le détail les projets économiques entrepris afin de « créer les conditions d'un développement économique et social plus équitable ». Il a évoqué en particulier la construction de trois usines métallurgiques qui feront de la Nouvelle-Calédonie le deuxième producteur mondial de nickel. En outre, dans le domaine culturel, de nombreuses actions ont été engagées afin de mieux prendre en compte l'identité autochtone.

Reconnaissant le fait qu'« en Nouvelle-Calédonie, comme ailleurs, tout n'était pas parfait et qu'il restait un chemin important à parcourir », M. Gomes a notamment cité les fléaux de l'alcoolisme et de la drogue affectant la jeunesse.

M. Gomes a enfin indiqué avoir proposé l'ouverture d'un « espace de discussion » entre indépendantistes et non indépendantistes, sur la manière d'aborder la « ligne d'horizon » de l'Accord de Nouméa, « celle d'un futur partagé entre tous les Calédoniens ». « Un chemin incontestable – considérable – a été accompli », a-t-il conclu, soulignant qu'il convenait de continuer à préparer l'avenir « afin que, demain, nos deux rêves pour une seule terre puissent ne faire qu'un ».

Mme ILAISAANE LAOUVEA, Front de Libération Nationale Kanak et Socialiste - FLNKS, a rappelé que les Calédoniens avaient aujourd'hui « une chance formidable de relever le défi de l'Accord de Nouméa », qui est « l'accord fondateur » pour la Nouvelle-Calédonie. L'Accord de Nouméa est un accord de décolonisation, a-t-elle affirmé. Il doit mener notre pays de manière irréversible à l'autonomie la plus aboutie dans le cadre de la République française, a poursuivi la représentante du FLNKS. C'est, selon elle, le consensus minimum qui doit fonder et orienter toute politique et toute action publique. Elle a souhaité qu'un choix réel, un choix libre et éclairé, soit offert à ceux qui auront à se prononcer demain sur l'avenir du pays.

L'Accord de Nouméa, c'est reconnaître que la Nouvelle-Calédonie a la vocation de devenir indépendante, sinon on aura menti aux Calédoniens et principalement au peuple kanak, a affirmé la représentante du FLNKS. Elle a estimé qu'il fallait donner des perspectives aux peuples et entamer la décentralisation. Elle a demandé à la communauté internationale de permettre au peuple calédonien de devenir acteur de son destin. Il nous faut par ailleurs assurer le développement durable et humain, et notamment assurer notre production de nickel comme fer de lance de notre production et du développement à long terme de notre économie, a ajouté Mme Lauouvea.

Le projet d'émancipation porté par les Calédoniens reste à être consolidé et enrichi, a estimé Mme Lauouvea. En 1998, les Calédoniens ont accepté de relever les défis et de montrer que la décolonisation peut se faire démocratiquement et dans la paix, a-t-elle rappelé. Cela s'accompagne, selon elle, de la mise en place de politiques publiques. À cinq ans du référendum de l'autodétermination, nous sollicitons l'aide des Nations Unies pour évaluer le processus que nous sommes actuellement en train de mettre en place, a-t-elle conclu.

M. EDWARD L. BROWNE, représentant des Îles Vierges américaines, a dénoncé la « relation coloniale continue » qui existe entre les États-Unis d'Amérique et les Îles Vierges américaines. Il est aujourd'hui plus important que jamais que les États-Unis continuent de reconnaître et de soutenir que le principe d'autodétermination est le seul principe pertinent applicable à la décolonisation des Îles Vierges américaines, a-t-il affirmé. Il a réitéré son appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle continue d'appuyer l'émancipation de son pays. Rappelant que son pays avait été colonisé par le Danemark avant d'être cédé aux États-Unis, il a déploré le silence de ce pays. Il a demandé aux Gouvernements danois et américains pourquoi n'avaient-ils rien fait pour émanciper sa population.

M. Browne a demandé à la Quatrième Commission si elle était en mesure d'aider le peuple des « Îles Vierges » à résoudre son statut politique actuel alors que le « fléau de l'esclavage » existe encore, avant d'appeler à la libération de son peuple de l'esclavage et du colonialisme. Il a conclu en demandant aux gouvernements du monde de travailler plus intensément pour abolir une fois pour toutes le système terrible de l'esclavage et du colonialisme.

M. GERARD LUZ AMWUR JAMES II, Président de la Cinquième Convention constitutionnelle des Îles Vierges américaines, a évoqué dans le détail le processus constitutionnel en cours dans le territoire. Celui-ci a toutefois été affecté par un manque de ressources, ce qui a retardé la progression des travaux, a-t-il observé. Puisque la puissance administrante ne fournit pas les financements nécessaires, le territoire souhaite bénéficier de l'assistance de l'ONU, a-t-il déclaré.

M. James a souligné que l'un des principaux sujets en discussion concernait les critères de définition d'un habitant des Îles Vierges. Selon le traité de 1917 par lequel les États-Unis ont acheté l'archipel au Danemark, les droits politiques et la citoyenneté des habitants du territoire devaient être déterminés par le Congrès des États-Unis. À l'époque, a-t-il rappelé, la majorité de la population était constituée de descendants d'esclaves. Le projet de Constitution envisage une définition large de la question en prévoyant qu'un insulaire de souche doit être, soit né dans le territoire, soit être le descendant d'une personne y étant née. Or, a expliqué M. James, cette population considérée comme de souche continue de diminuer, les derniers chiffres qui datent de 2005 indiquant qu'elle ne représentait plus que 51,3% du total, selon l'université des Îles Vierges. L'orateur a souligné que ce déclin avait des implications significatives pour l'identité de la population. Il s'est toutefois dit confiant dans la capacité du projet de constitution à aller de l'avant.

Mme NANCY HUFF, Teach the Children International, a dénoncé le statu quo dans la situation du Sahara occidental et a proposé la poursuite des pourparlers entre le Maroc et le Front Polisario. En outre, le développement économique doit se poursuivre, a-t-elle déclaré. Elle a demandé l'ouverture d'une enquête sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme. Elle a aussi demandé à la Quatrième Commission d'appuyer le plan d'autonomie du Sahara occidental. Il faut donner sa chance au peuple sahraoui aujourd'hui et non pas dans 35 ans, a-t-elle dit.

Mme LEAH FARISH, avocate, a regretté que les Sahraouis soient « des cibles pour les recruteurs d'Al Qaida ». Elle a souhaité que le peuple sahraoui reçoive des formations, qu'il soit recensé et qu'une procédure électorale soit conduite avec l'assistance d'experts neutres. Il est grand temps pour la Quatrième Commission d'apporter une assistance, a-t-elle ajouté, avant de conclure: Si la Commission traite de la sortie du colonialisme, alors elle doit exiger que les Sahraouis aient un gouvernement transparent et juste.

Mme CYNTHIA BASINET soulignant que les Sahraouis voulaient leur part de développement, a estimé que l'énergie solaire pouvait leur offrir ce dont de nombreux peuples privés de sources d'énergie ont besoin. Ainsi, ils pourraient se passer de pompes hydrauliques ou disposer de stocks de médicaments réfrigérés, alors qu'à l'heure actuelle, l'approvisionnement en eau doit se faire par bateau. Mme Basinet a cité plusieurs expériences pilotes menées dans certains pays comme l'Afghanistan ou l'Éthiopie. Elle a indiqué que, dans les camps, les gens utilisent actuellement des sources d'énergie telles que le gaz ou le pétrole alors que l'énergie solaire, de par sa nature illimitée, pourrait changer complètement leur vie.

Mme CHERYL BANDA, Christ the Rock Community Church, a indiqué qu'au cours de ses visites dans les camps de réfugiés depuis 2002, elle avait pris connaissance des besoins du peuple sahraoui. Elle a rapporté le témoignage d'un sahraoui qui a grandi dans un camp de réfugiés. Cet homme, a-t-elle expliqué, a rappelé que cela faisait 18 ans qu'un cessez-le-feu avait été conclu et que le peuple sahraoui était toujours privé de son droit à l'indépendance. « Nous espérons toujours et un grand nombre de personnes de ma génération en ont assez », lui a dit cet homme, « combien d'années devons-nous attendre? ». Au nom du peuple sahraoui, Mme Banda a indiqué qu'elle souhaitait qu'une solution pacifique soit trouvée.

Mme Banda a ensuite rapporté un autre témoignage, celui d'un enseignant sahraoui âgé de 34 ans qui ne veut pas que ses enfants souffrent ce qu'il avait vécu. Cet homme vit dans un camp de réfugiés depuis trois décennies, a-t-elle dit. Lorsque vous vivez dans un camp de réfugiés, vous rêvez de savoir si vous allez pouvoir rentrer chez vous

un jour, a-t-elle poursuivi. Elle a rappelé que le peuple sahraoui réfugié est conscient qu'il n'est pas chez lui. Ce peuple espère rejoindre sa famille, vivre, riche ou pauvre, ignorant ou avec du savoir, mais libre et sur sa terre, a-t-elle conclu.

Mme JANET LENZ, Not Forgotten International, a cité des lettres d'enfants en provenance des camps de déplacés sahraouis dans le désert, qu'elle a dépeints comme des enfants se plaignant de l'absence de la mer, de la maison familiale, de terrains de jeux. Elle a évoqué les appels à l'aide et à la liberté de ces enfants ainsi que leurs souffrances sans fin, la perte de tout ce qui fait un être humain. « La seule chose que nous ayons encore, c'est l'espoir et la patience », a-t-elle conclu.

Mme DANICA RUTH STANLEY a déclaré qu'elle avait passé du temps dans le désert avec le peuple du Sahara occidental et qu'elle souhaitait rapporter la parole des Sahraouis devant la Quatrième Commission. « Tout ce qu'ils demandent, c'est un territoire », a affirmé Mme Stanley. « Vous êtes là, M. le Président, pour veiller à ce que les droits de l'homme soient respectés », a-t-elle ajouté. Elle a mis l'accent sur les témoignages d'un peuple « qui demande simplement à rentrer chez lui et à exercer son droit à l'autodétermination ».

M. DAN STANLEY, Pasteur de l'Église RockFish, en Caroline du Nord, a estimé qu'il était grand temps de voter une résolution en faveur de l'indépendance du Sahara occidental. Dénonçant l'intolérance du « gouvernement d'occupation », il a émis l'espoir que les Nations Unies mettraient fin à cette tragédie en imposant la décolonisation du Sahara occidental et en permettant le vote promis aux Sahraouis.

M. KIM KUSTUSCH a relaté son dernier voyage dans la « République arabe sahraouie », expliquant qu'il s'était rendu dans le camp de Tindouf où il avait travaillé comme journaliste. Il a estimé que les Sahraouis étaient prêts à devenir des voisins du Maroc. Il a affirmé qu'ils avaient construit une infrastructure importante qui comprend des cafés Internet, une station de radio, une station de télévision qui transmet dans l'ensemble des camps. Ils ont également établi de nombreux services sociaux et civils, a-t-il ajouté, précisant qu'ils disposent de leurs propres vaccins et même d'écoles destinées aux personnes handicapées. Les Sahraouis se sont consacrés aux principes de la démocratie depuis le début de leur mouvement, a mis en avant M. Kustusch. Au cours des 35 dernières années, les Sahraouis ont entrepris des initiatives difficiles pour montrer qu'ils étaient prêts à former un État-nation, a-t-il conclu.

MGR JEAN ABOUD a exprimé son intime conviction que les discussions entre les parties au Sahara occidental ne pourraient être fructueuses sans justice équitable. Il a cité le témoignage d'un réfugié rencontré l'an dernier à Nouakchott, en Mauritanie. L'orateur a affirmé que cet homme, appartenant au Front Polisario, lui avait raconté les tortures qu'il avait subies pendant sa détention, de 1983 à 1988, et il a décrit dans le détail ces mauvais traitements. Mgr Abboud a indiqué avoir déposé à l'ONU un compte rendu de ce récit. Les parties impliquées dans les négociations ne doivent pas perdre de vue le caractère imprescriptible des crimes contre l'humanité, a-t-il souligné. Il a demandé un dédommagement pour les victimes et la traduction en justice des responsables des tortures et autres traitements cruels, inhumains ou dégradants. Ces faits avérés exigent l'ouverture sans délai d'une enquête devant un tribunal pénal spécial, a-t-il conclu.

Mme BOI-TIA STEVENS, Robert Kennedy Center for Justice and Human Rights, a rappelé que, depuis 40 ans, le Centre Kennedy travaille pour un monde plus juste. Elle s'est exprimée au nom de Mme Aminatou Haidar, du Robert Kennedy Center, dont elle a lu une lettre adressée aux membres de la Commission. Depuis 1975, le Maroc a toujours violé le droit du peuple sahraoui par des assassinats, des détentions arbitraires, des dénis du droit d'expression, entre autres, affirme Mme Haidar dans sa lettre. Ces violations continuent aujourd'hui et la communauté internationale se tait, déplore-t-elle. Elle accuse les autorités marocaines de violer les droits du peuple sahraoui. Elle affirme que de nombreux prisonniers politiques vivent dans des conditions terribles. Elle demande aux Nations Unies d'exercer des pressions sur les autorités marocaines. L'an dernier, la police marocaine a jeté du quatrième étage un étudiant qui avait participé à une manifestation, affirme-t-elle. Elle demande aux Nations Unies d'élargir le mandat de la MINURSO afin de protéger la population et implore les Nations Unies d'agir maintenant pour la protection du peuple sahraoui.

Mme NINA NEDREBO, United Nations Association of the USA, a déclaré que seul le peuple sahraoui doit pouvoir décider de son sort. Elle a rendu hommage aux efforts menés sous les auspices des Nations Unies par Christopher Ross, l'Envoyé spécial du Secrétaire général au Sahara occidental. Le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) doit être prorogé, comme le demandent de nombreuses organisations, dont *Human Rights Watch*, a-t-elle souligné. Elle a enfin évoqué les projets menés par son organisation, rappelant que celle-ci militait en faveur d'une implication constructive des États-Unis au sein de la communauté internationale.

Mme ROSARIO GARCIA DIA, Fundacion Sahara occidental, a condamné les violations des droits de

l'homme au Sahara occidental et a demandé l'application du Droit international humanitaire, et notamment l'application des Conventions de Genève de 1949. Elle a, par ailleurs, demandé la libération de tous les prisonniers politiques sahraouis et l'élargissement des compétences de la MINURSO. Elle a exhorté les gouvernements de l'Union européenne à dénoncer les abus et les violations du droit international commis par le Maroc. Nous pensons que le Gouvernement espagnol doit être tenu pour responsable en tant « qu'ancienne puissance colonisatrice », a-t-elle ajouté.

M. JESUS LOZA AGUIRRE, Premier Secrétaire au Parlement basque, a évoqué sa visite dans la ville de Laayoune. Selon un témoignage recueilli sur place, il y a « deux catégories de Marocains » au Sahara occidental: ceux qui sont présents pour conforter la présence marocaine et ceux qui y sont exilés. Pour M. Aguirre, cette sorte d'exil à l'intérieur du territoire est comparable à ce qui se passait en Espagne sous Franco. Il s'agit, selon lui, d'une deuxième colonisation pour cette ancienne possession espagnole. Il a dénoncé la répression des manifestations ainsi que les mauvais traitements subis par les détenus auxquels il est même interdit d'évoquer publiquement leur sort. Le représentant a rapporté le témoignage de deux jeunes filles qui lui ont demandé de rapporter le récit de ce qu'elles avaient subi de la part des forces de l'ordre, tout en soulignant que ces choses se produisaient malgré la présence des Nations Unies. Le droit d'association, pourtant reconnu par le Maroc, ne s'applique pas aux Sahraouis, a encore constaté l'intervenant.

M. ANTONIO LOPEZ ORTIZ, Secrétaire de la National Federation of Institutions Working in Solidarity with the Saharawi People, a estimé que la MINURSO devrait garantir les droits des peuples du Sahara occidental. Il a appelé à la libération de tous les prisonniers politiques. M. Ortiz a rappelé que le Sahara occidental était la dernière colonie en Afrique et que le processus de décolonisation était inachevé. Le peuple Sahraoui n'a pas pu exercer son droit à l'autodétermination lorsqu'en 1975 l'Espagne a empêché le référendum sur l'autodétermination, a-t-il poursuivi, expliquant qu'il était possible de mettre fin à ce conflit. Il a appelé à un référendum juste et équitable.

M. Ortiz a salué la nomination du nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général, Christopher Ross et a indiqué que ce dernier avait besoin de l'appui des Nations Unies. Les Nations Unies disposent de suffisamment de moyens pour faire respecter leurs résolutions et leurs accords et pour s'assurer que le droit international est respecté, a-t-il affirmé. Selon lui, la seule solution stable et durable qui renforcera indéniablement la paix dans la région est de permettre au peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination à travers la tenue d'un référendum. Le temps est venu de trouver une solution, a-t-il conclu, soulignant qu'une telle solution a été trouvée pour la Namibie et le Timor Leste.

Mme LATIFA AIT-BAALA, Action internationale Femmes, a appelé à plus de réalisme. L'option indépendantiste avec la création d'un micro-État est jugée non viable par nombre d'experts, a-t-elle souligné, parlant d'un risque de balkanisation et de déstabilisation de la région. À l'inverse, elle a loué « les efforts sérieux et crédibles faits par le Maroc pour aller vers un règlement », ajoutant que les résolutions de l'ONU soulignent cet état de fait. La Communauté internationale doit appuyer de tels efforts, pour mettre fin notamment à la situation lamentable vécue par 50.000 réfugiés en plein désert, a ajouté Mme Ait-Baala. Il est temps que la Communauté internationale exige le recensement de ces populations et que soit garanti le principe du droit au retour librement consenti de ces réfugiés, a-t-elle poursuivi, estimant que si ce n'était pas le cas leur déplacement vers un pays tiers devrait alors être envisagé. L'oratrice a par ailleurs dénoncé l'importation du conflit en Europe et le « terrorisme intellectuel », ainsi que « les pressions » exercées à l'encontre de ceux qui partagent la position marocaine.

M. FELIPE BRIONES VIVES, Secrétaire général de la Asociación Internacional de Juristas por el Sahara Occidental, a rappelé que le conflit du Sahara occidental est une question de décolonisation. Il a indiqué que le processus de décolonisation du Sahara occidental avait été interrompu en 1975 par l'intervention du Maroc. Il s'agit d'une tentative du Maroc d'élargir son territoire et d'une négation délibérée d'un peuple, a-t-il dit. Il a indiqué que le Maroc n'est pas cité comme puissance administrante de ce territoire et qu'il n'a pas la souveraineté sur le Sahara occidental. Le Maroc ne peut se soustraire à l'état de droit au Sahara occidental, a-t-il ajouté. La communauté internationale continue de rechercher une solution au conflit, a-t-il déclaré, affirmant que les revendications sahraouies sont légitimes alors que les revendications marocaines ne le sont pas. Il a souhaité qu'un accord soit trouvé entre les parties.

M. SMAIL DEBECHE, Professeur à l'université d'Alger, a évoqué le « droit absolu à l'autodétermination » du peuple sahraoui. Il a estimé que le Maroc avait fait la même chose au Sahara occidental que l'Iraq au Koweït. L'acceptation du projet marocain supposerait que l'on acceptât la colonisation et l'extension d'un pays par la force. Le partage initial du Sahara occidental entre le Maroc et la Mauritanie revient à reconnaître que ce territoire n'est pas marocain, a-t-il observé. Il a rappelé qu'après avoir refusé de reconnaître l'indépendance de la Mauritanie, le Maroc avait fini par le faire en 1969, comme il aurait dû le faire par la suite avec le Sahara occidental. Le résultat d'un Sahara occidental indépendant ne doit pas être vu comme portant atteinte à la royauté marocaine, a-t-il estimé.

L'argument selon lequel l'indépendance du Sahara occidental constituerait un obstacle à l'unification du Maghreb n'est pas recevable, la République arabe sahraouie démocratique étant favorable à ce projet régional, a-t-il conclu.

Mme HASSIBA BOULMERKA, première femme à avoir rapporté une médaille d'or olympique au sport algérien, a indiqué qu'elle se présentait devant la Quatrième Commission afin de réaffirmer le droit du peuple sahraoui à son autodétermination et à son indépendance. Elle a dénoncé le colonialisme marocain, ajoutant que le peuple sahraoui est ambitieux, plein d'espoir, décidé à retrouver son indépendance et qu'il réclame un avenir stable. Elle a mis l'accent sur les souffrances des femmes sahraouies, tout en soulignant que ces dernières s'occupent, reçoivent des conseils et travaillent en tandem avec les hommes, alors même, a-t-elle fait remarquer, que cette situation n'existe pas dans certains États indépendants.

Mme Boulmerka s'est dite désespérée à la vue d'enfants pleins d'espoir et d'ambition, alors que, a-t-elle affirmé, il n'y a pas d'espoir. Je ne peux que lancer un appel à tous les peuples pour redonner au peuple Sahraoui sa liberté et redonner confiance aux jeunes du Sahara occidental pour qu'ils réalisent leurs ambitions, a ajouté Mme Boulmerka. Elle a affirmé que les jeunes sahraouis sont civilisés, forts et déterminés. « Ce sont des sportifs distingués », a-t-elle conclu.

M. RAFAEL ESPARZA MACHIN a souligné que le problème du Sahara occidental résultait au départ d'une décolonisation ratée de la part de l'Espagne. Il a souligné que le problème pourrait être d'abord résolu par l'instauration de l'autonomie du territoire. Il a souligné que la deuxième phase supposait la réunification des familles. Tout en se disant bien conscient de la difficulté de mettre en œuvre ses propositions, il a souligné la nécessité d'agir de manière équitable en prenant bien soin de ne pas faire surgir de nouvelles difficultés. Ou bien tout le monde gagne ou bien tout le monde perd, a-t-il observé. Il a mis en garde contre une balkanisation de la région. L'Union européenne pourrait voir avec satisfaction l'édification d'un espace plus stable au sein d'un grand Maghreb plus développé et d'une stabilisation pour les peuples du Sahel, a-t-il estimé.

M. ALOUAT HAMOUDI s'est exprimé en tant que réfugié du Sahara occidental. « C'est un pays que je n'ai jamais vu de mes propres yeux, mais que j'ai vu dans les yeux de ma famille réfugiée », a-t-il dit avec émotion. Il a regretté que rien n'ait été fait pour résoudre le différend international. Bien que le Sahara occidental soit l'une des régions du monde reconnue comme un territoire non autonome, aucun pays du monde ne reconnaît la souveraineté du Maroc sur ce territoire, pas même les amis du Maroc, a indiqué M. Hamoudi. Il a mis l'accent sur l'histoire de sa famille qui vit dans les camps de réfugiés sur le territoire algérien et a rappelé que leur vie dépendait de l'aide humanitaire. Un bon nombre de prisonniers politiques ont été jugés de manière injuste, c'est une tragédie d'autoriser la colonisation, a-t-il estimé. Pourquoi le Timor-Leste et pas le Sahara occidental, pourquoi le Kosovo et pas le Sahara occidental? s'est interrogé M. Hamoudi. L'autodétermination est considérée comme peu réaliste selon certains, a-t-il remarqué, tout en s'interrogeant sur la raison pour laquelle le peuple sahraoui ne pourrait pas décider de son propre avenir politique. Il a assuré que le peuple sahraoui continuera à se battre pour son droit à l'autodétermination.

M. FRANCIS NEWALL, Comité international pour les prisonniers de Tindouf, a estimé que le moment était venu pour cette assemblée de mettre un terme à la violation des droits des réfugiés de Tindouf qui, a-t-il affirmé, sont, de fait, des prisonniers. La Commission des droits de l'homme doit, elle aussi, faire plus pour préserver leurs droits. Il a estimé que de nombreux enfants sont éloignés de leurs familles pour étudier à l'étranger. Ils ne sont plus capables de communiquer avec elles à leur retour du fait qu'ils ont perdu l'usage de leur langue maternelle, ce qui constitue un crime, a-t-il fait observer.

* *** *